



Gouvernement régional
d'Eeyou Istchee Baie-James
Localité de Radisson

L.E.E.T DE LA LOCALITÉ DE RADISSON

PROCÉDURE EN VIGUEUR À PARTIR DU 5 AVRIL 2022

- 1- Le dépôt des matières résiduelles s'effectue **UNIQUEMENT** durant les heures d'ouverture du L.E.E.T :
 - a. Du 5 avril au 15 octobre : entre 10 h et 15h, du mardi au samedi
 - b. Du 16 octobre au 14 mai : entre 10h et 17h, du mardi au samedi
- 2- Aucun dépôt de matières résiduelles n'est toléré à l'extérieur du site, sous peine d'amende
- 3- Le tri des matières résiduelles doit être préalablement effectué avant le dépôt de celles-ci au L.E.E.T .

Afin de s'assurer d'être conforme aux normes en vigueur, le registre de gestion des matières résiduelles, qui a été envoyé à TOUS LES FOURNISSEURS DU L.E.E.T, répertorie les matières résiduelles admises au L.E.E.T et en précise les catégories.

- 4- Le préposé remplit le registre de gestion des matières résiduelles et le fournisseur signe celui-ci

- 5- Les matières dangereuses doivent être identifiées suivant le registre de gestion des matières résiduelles
- 6- Dans un objectif de traçabilité, un étiquette est apposé sur les contenants dont le contenu doit être analysé.

NOTA BENE : La présente procédure devra être respectée par les utilisateurs du L.E.E.T. À défaut, des amendes seront émises.